

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Conformément à l'article L. 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, convoque le Conseil Municipal en session ordinaire le :

Jeudi 25 mars 2021 à 18h00

Salle du Conseil Municipal
(Médiathèque Municipale – Rue des Ecoles)

Conformément à la loi n°2020 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, les élus sont informés que **les membres du conseil municipal peuvent être porteurs de deux pouvoirs.**

➤ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 février 2021

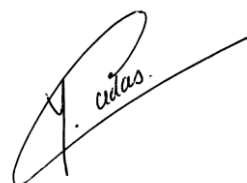
ORDRE DU JOUR :

➤ **DELIBERATIONS**

- **AMENAGEMENT**
1- Dénomination du cheminement des boucles de la Lèze
- **ADMINISTRATION**
2- Election d'une Commission de Délégation de Service Public
- **FINANCES**
3- Débat d'Orientation Budgétaire
- **PERSONNEL**
4- Recrutement de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
5- Recrutement de contractuels pour faire face à besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
6- Ouverture d'un poste de technicien
- **URBANISME**
7- Opposition au transfert, au 01/07/2021, de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au Muretain Agglo
8- Suspension du dispositif de Taxe d'Aménagement Majorée
9- Modification du PLU

➤ **QUESTIONS ORALES**

Fait à Labarthe-sur-Lèze, le 19 mars 2021



Yves CADAS